

Bruxelles, le 3 mai 2017
(OR. fr)

**Dossier interinstitutionnel:
2016/0182 (COD)**

8351/1/17
REV 1 ADD 1

CODEC 617
EF 79
ECOFIN 287
CONSOM 149

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de l'Union en vue de soutenir des activités spécifiques favorisant la participation des consommateurs et autres utilisateurs finaux de services financiers à l'élaboration des politiques de l'Union dans le domaine des services financiers pour la période 2017-2020 (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

Déclaration de la Commission

En ce qui concerne le partage d'informations avec le Parlement européen et le Conseil en vertu de l'article 9, la Commission fait observer que les règles d'accès du Parlement européen aux informations détenues par la Commission sont déjà définies dans l'accord-cadre signé entre ces deux dernières institutions. La Commission appliquera donc l'article 9 d'une manière compatible avec cet accord-cadre, sans préjudice de futures règles générales sur l'accès du Parlement européen et du Conseil aux informations détenues par la Commission.